

RESOLUTION 3/IV

Protection de *Notothenia rossii* autour des Iles Kerguelen (sous-zone statistique 58.5)

La Commission, tenant compte des données et des analyses présentées par la délégation de la France à la Quatrième Réunion de la CCAMLR, demande que soit interdite la pêche directe des stocks de N. rossii dans la sous-zone statistique 58.5 autour des Iles Kerguelen.